Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260416-AFR_2026_02-DE

République Française
Département MORBIHAN
Association Foncière de Remembrement

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFR

Séance du 16/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le :
Et Publication ou notification du :

L'an 2026, le 16 avril 2026 à 10h00, les Membres du bureau de l'ASSOCIATION FONCIERE DE LIGNOL, se sont réunis à la MAIRIE DE LIGNOL, sous la présidence de Monsieur SIMON Joël, Président en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres par écrit le 3 avril 2026.

Présents : SIMON Joël, BOUKANDJA Laurent, LE BAIL Michel, LE POULICHET Patrick, LE TENNIER Guénaëlle, FOUILLE Edith, LE BOUGUENEC Fernand, LE PARC Jean-Claude, LE YAOUANQ Christophe

Absents ayant donné procuration

Absents : LE GAL Jean-Jacques, SIMON Yoann, STEPHAN Guillaume

A été nommée secrétaire : LE POULICHET Patrick

2026-02 – BUDGET AFR - AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le président fait une lecture du résultat de clôture de l'exercice 2025 :

	Résultat de clôture 2024	Résultat exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	15 549,81 €		15 549,81 €
Fonctionnement	8 387,38 €	- 1 435,91 €	6 951,47 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 2025 s'élève à 6 951,47 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement de 2025 s'élève à 15 549,81 €.

Monsieur le Président propose de l'affecter comme suit :

- Reprise en section de fonctionnement : 6 951,47 € au 002
- Reprise en section d'investissement : 15 549,81 € au 001

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260416-AFR_2026_02-DE

Le **Conseil d'administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement de 6 951,47 € au financement de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 de l'AFR (compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté)

- **REPORTE** l'excédent d'investissement de 15 549,81 € au financement de la section de d'investissement du budget primitif 2026 de l'AFR (compte 001 – Excédent d'investissement reporté)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
En mairie, le 16/04/2026

Le Président
Joël SIMON

ASSOCIATION FONCIERE
DE LIGNOL